

FICHE COVID-19

Procédure réflexe : actions à destination des résidents dès un cas possible ou avéré, ou de contact à haut risque

1. Procédure réflexe : actions à destination des résidents dès un cas possible ou avéré, ou de contact à haut risque

A. À partir d'un « Cas possible »

1. Renforcez les mesures d'hygiène de base;
2. Imposez le port du masque FFP2, à tout le personnel et aux prestataires externes, en contact avec le (les) cas possible(s);
3. Dans la mesure du possible, isolez-le(s) résident(s) concerné(s) immédiatement dès la suspicion ;
4. Réaliser un test antigénique si les symptômes sont apparus depuis moins de 5 jours. Réaliser un test PCR si les symptômes sont apparus depuis plus de 5 jours ou si vous suspectez que le test antigénique soit « faux négatif » ;
5. Déclarez immédiatement le(s) cas possible(s) via la plateforme Plasma et mettez-là à jour quotidiennement ;
6. À la réception des résultats d'un test positif, actualisez la situation dans la plateforme PLASMA.

B. À partir d'un « Cas confirmé »

1. Activez le PIU et réunissez la cellule de crise. Informez la cellule de surveillance des maladies de l'activation de la cellule de crise (en le mentionnant dans l'objet du mail) à l'adresse PIU_SURVMI@aviq.be ;
2. Renforcez les mesures d'hygiène de base;
3. Évaluez le niveau de bien-être individuel des résidents afin de le préserver lors de l'adoption de mesures relatives aux visites;
4. Imposez le port du masque chirurgical à tout le personnel, aux visiteurs et aux prestataires externes, le port du FFP2 doit faire l'objet d'une discussion en cellule de crise et/ou d'un avis de SURVMI/OST selon les circonstances ;
5. Maintenez l'isolement du (des) résident(s) positif(s) dans la mesure du possible et le port d'EPI pour le personnel ;
6. Si des tests PCR sont jugés nécessaires, réalisez les via votre laboratoire de proximité;
7. Déterminez la situation épidémiologique dans laquelle se trouve l'établissement (voir baromètre);
8. Prenez les mesures générales de prévention et appliquez les mesures complémentaires liées au stade du baromètre correspondant à votre situation épidémiologique ;
9. Prenez contact avec votre SEPPT pour prendre les mesures concernant le personnel;
10. **Enregistrez immédiatement le(s) nouveau(x) cas positif(s) via la plateforme Plasma et mettez-là à jour quotidiennement** jusqu'à normalisation de la situation ;
11. Vérifiez quotidiennement l'évolution de la situation épidémiologique;
12. Si la cellule de crise éprouve des difficultés, vous pouvez contacter la cellule de surveillance des maladies infectieuses par mail à l'adresse surveillance.sante@aviq.be qui vous conseillera sur les dispositions additionnelles éventuelles à mettre en place;
13. Si passage en stade 3, avertissez la cellule de surveillance des maladies par mail à l'adresse surveillance.sante@aviq.be en mentionnant dans l'objet « Passage en stade 3 ».

2. Actions de prévention générale pour la direction

1. Appliquez les mesures de prévention générale prévues dans votre PIU ;
2. Veillez à la qualité et au renouvellement de l'air en aérant régulièrement, en particulier les espaces communs ;
3. Informez toute personne externe, mais aussi les résidents et les membres du personnel des mesures spécifiques mises en place par la cellule de crise ;
4. Veillez pour tout intervenant au sein de l'institution à l'application des consignes de base:
 - a. Respectez strictement, en toutes circonstances, les mesures de prévention de base ;
 - b. Portez un masque chirurgical ou FFP2 en fonction des recommandations nationales en vigueur ou en situation de vigilance accrue ;
 - c. Désinfectez ou lavez-vous les mains régulièrement (Ne portez pas de bijoux et/ou de faux ongles);
 - d. Respectez, si possible, la distanciation sociale (1,5m);
 - e. Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces de contact;
 - f. Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et prenez contact avec votre médecin.

Baromètre

SITUATION ÉPIDÉMIQUE DANS L'ÉTABLISSEMENT	MESURES
<p>Pour une unité de moins de 10 résidents, maximum 2 résidents positifs symptomatiques.</p> <p>Pour une unité de vie de plus de 10 résidents, maximum 2 résidents positifs symptomatiques.</p>	STADE 1
<p>Pour une unité de moins de 10 résidents, maximum 3 résidents positifs symptomatiques.</p> <p>Pour une unité de vie de plus de 10 résidents, maximum 4 résidents positifs symptomatiques.</p>	STADE 2
<p>Pour une unité de moins de 10 résidents, maximum 4 résidents positifs symptomatiques.</p> <p>Pour une unité de vie de plus de 10 résidents, maximum 6 résidents positifs symptomatiques.</p>	STADE 3

Vous trouverez des supports utiles pour la sensibilisation aux mesures d'hygiène de base ici:

<https://covid.aviq.be/fr/la-boite-outils>